GUIDE D'ENTRETIEN

GruauElectric

Chers clients et chers utilisateurs,

Nous tenons tout d'abord à vous remercier pour votre acquisition d'un véhicule propre GRUAU.

Souhaitant vous accompagner dans le bon usage de ce dernier, nous avons le plaisir de vous remettre son manuel d'entretien et de garantie.

Le présent document doit vous guider dans le suivi de ce matériel conçu pour vous apporter au quotidien un confort d'usage.

Ce véhicule nécessite par son caractère innovant toute l'attention de son conducteur. Aussi, nous vous invitons à prendre régulièrement connaissance des règles d'utilisation décrites dans le Manuel Utilisateur fourni avec le véhicule et ceci, tout particulièrement dans le cas d'une utilisation multi-conducteurs ou multi chauffeurs.

Les équipes GRUAU

Conditions Générales de Garantie

Votre véhicule est garanti 2 ans pièces et main d'oeuvre.
Cette garantie consiste à prendre en charge le remplacement et/ou la réparation des pièces défectueuses, suite à une panne ou un incident mécanique d'origine aléatoire par des pièces d'origine GRUAU, neuves ou rénovées.

Les interventions sous garantie sont réalisées par un professionnel habilité par le groupe GRUAU. Toutefois, la garantie GRUAU ne couvre pas tout dysfonctionnement causé ou aggravé par :
- Une modification ou un démontage non autorisé du véhicule.
- L'absence ou la mauvaise exécution des interventions minimales d'entretien.
- L'ajout de tout accessoire électrique sans accord préalable de Gruau (exemple : téléphone fixe)

Important : La garantie ne couvre pas l'usure normale des composants.
- Vidange (boite de vitesses) et appoint des liquides.
- Remplacement des composants d'usure : Plaquettes, courroies, amortisseurs, ampoules, balais, pneumatiques, etc...

La validité de cette garantie est soumise à l'obligation de faire suivre à votre véhicule les deux visites de contrôle et le suivi de la chaîne de traction à
- 3 mois ou 5 000 kms
- 12 mois et/ou 20 000 kms
- Puis successivement tous les 20 000 KMS au sein du réseau GRUAU habilité.

La garantie jouera exclusivement pendant la période indiquée sur le certificat de garantie. Les interventions au titre de la garantie ne prolongent pas la durée de celle-ci. Toutefois, la garantie prend fin de plein droit avant l'échéance :
- en cas de perte ou de destruction totale du véhicule, qu'elle qu'en soit la cause, ou en cas de saisie.
- en cas de non respect de l'obligation d'entretien (visites de contrôle)

NOTA :

1- Nous vous informons que votre véhicule peut bénéficier d'une extension de garantie dans le cadre de votre acquisition. Nos équipes commerciales sont à votre disposition pour vous orienter et vous conseiller sur cette offre de service GRUAU, qui est à confirmer dans les 6 premiers mois d'acquisition de votre véhicule .

2- Important : votre véhicule peut être équipé d'autres spécificités relatives à la définition du carrossage telles qu'un hayon élévateur, un groupe frigorifique...
La configuration électrique n'exclut en rien les contrôles réglementaires régissant ces matériels annexes. Nous vous remercions de vous référer au cadre réglementaire d'entretien de ces derniers que pourra bien sûr effectuer le réseau GRUAU.

3- En cas d'immobilisation prolongée et de non usage opérationnel du véhicule, il est impératif de maintenir le véhicule en situation de charge optimale (75% d'autonomie permanente). Il est nécessaire de mettre en place une ritualisation de la charge et donc de remise en charge systématique du véhicule après usage.

Informations concernant le plan d'entretien

Système	1er contrôle 5 000 km	Révision 1 an 20 000 km	2 ans 40 000 km	3 ans 60 000 km	4 ans 80 000 km	5 ans 100 000 km	6ans 120 000 km
Freinage	C	C	C	C	C	C	C
Direction assistée	C	C	C	C	C	C	C
Chauffage	C	C	C	C	C	C	C
Transmission	C	C	C	C	C	C	C
Réseau Electrique 12V	C	C	R(1)	C	R(1)	C	R(1)
Système de charge	C	C	C	C	C	C	C
Convertisseur DCDC	C	C	C	C	C	C	C
Climatisation	C	R(2)	R(2)	R(2)	R(2)	R(2)	R(2)
Système de traction	C	C	C	C	C	C	C
Pneumatiques et train roulant	C	C	C	C	C	C	C
Batterie de traction	C	C	C	C	C	C	C
Vision	C	C	C	C	C	C	C

C : Contrôle R : Remplacement, Remplissage

(1) Remplacement de la batterie 12V
(2) Contrôle et recharge du circuit de climatisation

Ce plan d'entretien est valable pour tous les modèles de la gamme Electron. Nous vous recommandons de soumettre votre véhicule à un entretien professionnel avec emploi exclusif de pièces d'origine.

CONDITIONS D'UTILISATION :

Dans des conditions d'utilisation extrêmes et difficiles, il est nécessaire d'exécuter certains travaux entre les interventions mentionnées. Votre réparateur Gruau aura matière à vous conseiller sur ces travaux nécessaires entre les interventions.

Ceci s'applique tout particulièrement au contrôle sous châssis des compartiments batteries, en cas de roulage régulier en zones et voiries accidentées.

Rubriques d'entretien tous les 20 000 Kms/an

Etat général et visuel du véhicule

Contrôler visuellement l'état extérieur du véhicule, sous-caisse inclus (protection des bas de caisses, flexibles et tuyaux, protections des caoutchouc, des boucliers et du système d'étanchéité)

Système de freinage
Contrôle des raccords et des durites
Contrôle du système de dépression
Contrôle du frein à main et réglage éventuel de la courroie
Contrôle de l'état d'usure des plaquettes et des disques, mise à niveau des liquides
Direction assistée
Contrôle visuel du niveau du liquide de direction
Contrôle du fonctionnement de l'assistance de direction
Chauffage
Contrôle du système d'admission et d'échappement de la chaudière
Contrôle du fonctionnement de la chaudière et du confort de chauffe dans l'habitacle
Contrôle du circuit de carburant
Transmission
Contrôle des joints spi de sortie de boite et vérification de l'absence de fuite
Contrôle visuel de la fixation du support de roulement de l'arbre droit sur bâti moteur
Contrôle visuel des soufflets de cardan
Réseau Electrique 12V
Contrôle visuel des connexions de la batterie 12V
Contrôle de l'état de la batterie 12 volts

Rubriques d'entretien tous les 20 000 Kms/an

Système de charge
Contrôle du câble de charge
Contrôle visuel de la prise de charge du véhicule
Contrôle visuel du carter de protection du chargeur
Contrôle du fonctionnement du chargeur
Convertisseur DCDC
Contrôle du fonctionnement des DCDC
Contrôle de la tension du réseau et de la batterie 12V
Climatisation
Contrôle du bon fonctionnement de la climatisation
Contrôle et recharge de la climatisation
Système de traction
Contrôle du bon démarrage de la chaine de traction
Contrôle des informations du tableau de bord
Contrôle de la boite de vitesse / embrayage
Contrôle visuel du dessous de la caisse et des packs batteries
Mise en charge de la batterie
Pneumatiques
Vérification de la pression des pneumatiques et éventuellement réglage si nécessaire
Batterie de traction
Contrôle de la batterie de traction
Contrôle du système de fixation des batteries
Vision
Contrôle du fonctionnement du système d'essuyage/lave glace et si nécéssaire réglage des gicleurs
Contrôle du fonctionnement du circuit d'éclairage (phares, clignotants...)

Visite de contrôle

Contrôle périodique

DATE : / /

KMS :

Nom de l'intervenant
Société (raison sociale)

OBSERVATIONS

Votre véhicule est équipé de matériel annexe soumis à réglementation OUI ☐ NON ☐

Le contrôle réglementaire des ____ mois de votre

- ☐ Hayon élévateur
- ☐ Rampe
- ☐ Groupe frigorifique

a été réalisé lors de cette visite
(Se reporter au carnet d'entretien et de garantie du fabricant du matériel installé sur le véhicule)

Remarques :

Prévoir :

LA PROCHAINE VISITE D'ENTRETIEN EST PREVUE A 12 MOIS OU 20 000 KMS.

Visite d'entretien 20 000 kms
validation 2eme année de garantie

Contrôle périodique

DATE : / /

KMS :

Nom de l'intervenant
Société (raison sociale)

OBSERVATIONS

Votre véhicule est équipé de matériel annexe soumis à réglementation OUI ☐ NON ☐

Le contrôle réglementaire des ____ mois de votre

- ☐ Hayon élévateur
- ☐ Rampe
- ☐ Groupe frigorifique

a été réalisé lors de cette visite
(Se reporter au carnet d'entretien et de garantie du fabricant du matériel installé sur le véhicule)

Remarques :

Prévoir :

LA PROCHAINE VISITE D'ENTRETIEN EST PREVUE A 24 MOIS OU 40 000 KMS.

Visite d'entretien 40 000 kms

Contrôle périodique

DATE : / /

KMS :

Nom de l'intervenant
Société (raison sociale)

OBSERVATIONS

Votre véhicule est équipé de matériel annexe soumis à réglementation OUI ☐ NON ☐

Le contrôle réglementaire des ____ mois de votre

- ☐ Hayon élévateur
- ☐ Rampe
- ☐ Groupe frigorifique

a été réalisé lors de cette visite
(Se reporter au carnet d'entretien et de garantie du fabricant du matériel installé sur le véhicule)

Remarques :

Prévoir :

LA PROCHAINE VISITE D'ENTRETIEN EST PREVUE A 36 MOIS OU 60 000 KMS.

Visite d'entretien 60 000 kms

Contrôle périodique

DATE : / /

KMS :

Nom de l'intervenant
Société (raison sociale)

OBSERVATIONS

Votre véhicule est équipé de matériel annexe soumis à réglementation

OUI ☐ NON ☐

Le contrôle réglementaire des ____ mois de votre

- ☐ Hayon élévateur
- ☐ Rampe
- ☐ Groupe frigorifique

a été réalisé lors de cette visite
(Se reporter au carnet d'entretien et de garantie du fabricant du matériel installé sur le véhicule)

Remarques :

Prévoir :

LA PROCHAINE VISITE D'ENTRETIEN EST PREVUE A 48 MOIS OU 80 000 KMS.

Visite d'entretien 80 000 kms

Contrôle périodique

DATE : / /

KMS :

Nom de l'intervenant
Société (raison sociale)

OBSERVATIONS

Votre véhicule est équipé de matériel annexe soumis à réglementation OUI ☐ NON ☐

Le contrôle réglementaire des ____ mois de votre

- ☐ Hayon élévateur
- ☐ Rampe
- ☐ Groupe frigorifique

a été réalisé lors de cette visite
(Se reporter au carnet d'entretien et de garantie du fabricant du matériel installé sur le véhicule)

Remarques :

Prévoir :

LA PROCHAINE VISITE D'ENTRETIEN EST PREVUE A 5 ANS OU 100 000 KMS.

Visite d'entretien 100 000 kms

Contrôle périodique

DATE : / /

KMS :

Nom de l'intervenant
Société (raison sociale)

OBSERVATIONS

Votre véhicule est équipé de matériel annexe soumis à réglementation OUI ☐ NON ☐

Le contrôle réglementaire des ____ mois de votre

- ☐ Hayon élévateur
- ☐ Rampe
- ☐ Groupe frigorifique

a été réalisé lors de cette visite
(Se reporter au carnet d'entretien et de garantie du fabricant du matériel installé sur le véhicule)

Remarques :

Prévoir :

LA PROCHAINE VISITE D'ENTRETIEN EST PREVUE A 6 ANS OU 120 000 KMS.

Visite d'entretien 120 000 kms

Contrôle périodique

DATE : / /

KMS :

Nom de l'intervenant
Société (raison sociale)

OBSERVATIONS

Votre véhicule est équipé de matériel annexe soumis à réglementation

OUI ☐ NON ☐

Le contrôle réglementaire des ____ mois de votre

- ☐ Hayon élévateur
- ☐ Rampe
- ☐ Groupe frigorifique

a été réalisé lors de cette visite
(Se reporter au carnet d'entretien et de garantie du fabricant du matériel installé sur le véhicule)

Remarques :

Prévoir :

LA PROCHAINE VISITE D'ENTRETIEN EST PREVUE A 7 ANS OU 140 000 KMS.

Visite d'entretien 140 000 kms

Contrôle périodique

DATE : / /

KMS :

Nom de l'intervenant
Société (raison sociale)

OBSERVATIONS

	OUI	NON
Votre véhicule est équipé de matériel annexe soumis à réglementation	☐	☐

Le contrôle réglementaire des ____ mois de votre

- ☐ Hayon élévateur
- ☐ Rampe
- ☐ Groupe frigorifique

a été réalisé lors de cette visite
(Se reporter au carnet d'entretien et de garantie du fabricant du matériel installé sur le véhicule)

Remarques :

Prévoir :

GRUAU Service Après Vente : +33 (0)2 43 66 68 60

9 Bd Marius et René Gruau
CS 24 219
53942 St Berthevin Cedex